

Direction des soins

Le service social pour qui? pour quoi?



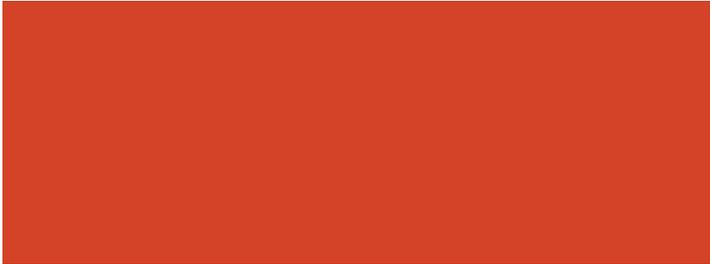
QUEL EST LE RÔLE DU SERVICE SOCIAL DU CHUV?

Le service social est à votre disposition pour vous aider, en toute discrétion, à résoudre les problèmes administratifs, financiers, juridiques, familiaux ou psychosociaux liés à l'hospitalisation ou au suivi ambulatoire.

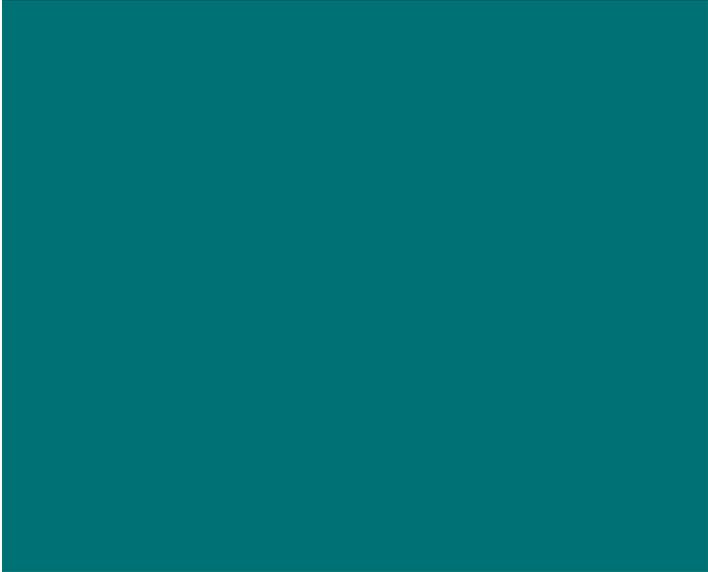
QUAND S'ADRESSER AU SERVICE SOCIAL DU CHUV?

Une hospitalisation représente une rupture avec la vie de tous les jours. L'interruption des activités et obligations habituelles peut être un facteur d'angoisse s'ajoutant aux soucis de santé.

Pour accompagner les patients et leur entourage, le service social peut être contacté avant, pendant et après l'hospitalisation.

- 
- * Comment régler mes problèmes avec l'assurance maladie?*
 - * Comment faciliter la vie de mes proches en mon absence?*
 - * Comment faire les démarches administratives liées à l'hospitalisation?*
 - * Quelle aide puis-je obtenir pour les soucis financiers liés à l'hospitalisation?*
 - * Comment gérer mon courrier pendant l'hospitalisation?*
 - * Quelles sont les prestations sociales auxquelles j'ai droit?*
 - * Quel soutien social pourrai-je trouver au retour à domicile?*
 - * Comment m'organiser pour rester auprès de mon enfant hospitalisé?*
 - * Quelles sont les obligations de mon employeur lorsque je suis malade?*

LE SERVICE SOCIAL EST À VOTRE DISPOSITION



Pour transmettre sa connaissance des prestations institutionnelles en cas de longue maladie, d'infirmité ou de perte de revenus. Il vous aide, par exemple, dans vos démarches auprès des assurances maladie, accident et perte de gain ainsi que de l'assurance invalidité.

Pour offrir un appui à vous-même et à votre famille lors de la naissance ou de l'hospitalisation d'un enfant.

Pour renseigner sur les prestations des services sociaux extérieurs et vous accompagner au besoin dans vos démarches.



COMMENT CONTACTER LE SERVICE SOCIAL?

Le service social est présent dans tous les services du CHUV:

- * Si vous entrez à l'hôpital, adressez-vous à l'Accueil qui vous mettra en contact avec un-e assistant-e social-e.*
- * Si vous êtes hospitalisé-e, demandez au personnel soignant de pouvoir rencontrer l'assistant-e social-e du service.*
- * Les patientes de la Maternité peuvent s'adresser directement au Secrétariat du Service social de ce secteur.*

CONTACT

Maternité et Néonatalogie
Avenue Pierre Decker
1011 Lausanne
021 314 31 98

Hôpital Beaumont et Nestlé
Avenue de Beaumont
1011 Lausanne
021 314 59 71
021 314 11 11

Médecine, Chirurgie et Pédiatrie
Mont-Paisible 18
1011 Lausanne
021 314 55 38

Hôpital de l'enfance
Chemin de Montétan 16
1004 Lausanne
021 314 83 35
021 314 84 84